

10 déc 2015 -11:52

Appartient à [Conseil des ministres du 11 décembre 2015](#)

Statut intermédiaire du programme Only Once

Sur proposition du secrétaire d'Etat chargé de la Simplification administrative Theo Francken et du ministre de l'Agenda numérique et des Télécommunications Alexander De Croo, le Conseil des ministres a pris acte du rapport d'état d'avancement du programme Only Once.

En application de la loi du 5 mai 2014, tout service public fédéral est obligé de tenir compte des principes Only Once à partir du 1er janvier 2016 lors de ses demandes d'informations aux citoyens et entreprises. Cette loi a pour but d'ancrer la réutilisation des données déjà disponibles dans les sources authentiques dans le fonctionnement des services publics fédéraux et de stimuler l'utilisation de formulaires électroniques. Le principe de la collecte unique des données est l'un des instruments essentiels pour simplifier les formulaires ou les procédures obligatoires. Il a pour objectif de veiller à ce que les citoyens et les entreprises ne doivent plus communiquer les mêmes informations à nouveau puisque celles-ci auraient déjà été communiquées à une autre administration fédérale.

Le programme Only Once a été mis sur pied par l'Agence pour la simplification administrative (ASA) en collaboration avec les intégrateurs de service : Fedict et la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale (BCSS). Ce programme vise à soutenir les services publics fédéraux dans leur mise en oeuvre de la loi Only Once.

Au total, 52 services publics fédéraux ont été contactés et invités à participer à ce programme. Sur la base des informations enregistrées au cours de la phase d'analyse, il ressort notamment que :

- les processus et les formulaires doivent être revus et adaptés
- les systèmes techniques doivent être renforcés
- l'accès et les autorisations aux sources authentiques doivent être adaptés
- la législation doit être revue

Un peu moins de 2/3 des plans d'action indiquent que toutes les tâches programmées seront achevées d'ici la date limite fixée et que les services seront donc en mesure d'offrir un service Only Once.

Le Conseil des ministres demande à tous les membres du gouvernement d'insister auprès des services publics qui relèvent de leur compétence afin qu'ils soient conformes le plus rapidement possible aux principes Only Once.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Theo Francken, secrétaire d'Etat à
l'Asile et la Migration, chargé de la Simplification
administrative, adjoint au ministre de la Sécurité et de
l'Intérieur
rue de la Loi 18
1000 Bruxelles
Belgique

Service de presse de M. Alexander De Croo, Vice-Premier
ministre et ministre de la Coopération au développement, de
l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 61
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.decroo.belgium.be>